

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE VINGT-TROIS JUILLET

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 15/07/2019

Présents : VALOIS Christophe, ROUSSIN Jean-Marie, ROUSSIN Françoise, EYDOUX Guy,
LAMBEAUX Brice, SERRES Olivier, SERVES Paul.

Ouverture de la séance à 18h00.

Compte-rendu du CM du 17/06/2019 : approuvé, 3 abstentions.

En ouverture de séance, Madame le Maire adresse ses félicitations au Comité des Fêtes pour la réussite de la fête votive, son organisation et la qualité du feu d'artifices.

ECOLE/CANTINE : CONVENTION ET PRIX DU REPAS

Le Maire rappelle la convention avec le prestataire Plein Sud Restauration (liaison froide). A compter du 1^{er} septembre 2019, le prix du repas sera de 3.58 € TTC. Ce prix inclut également l'amortissement du four : 0.16 € HT/repas sur 3 ans. Le four sera propriété de la commune. Le personnel sera formé à l'utilisation du matériel quelques jours avant la rentrée. Les élus valident à l'unanimité le prix du repas pour l'année scolaire 2019/2020.

CARTE COMMUNALE / délibération sur le périmètre

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral dérogatoire reçu pendant l'enquête publique. Un recours gracieux a été fait contre cet arrêté préfectoral. Recours rejeté. Il s'agit donc maintenant de se prononcer sur le nouveau périmètre de la carte communale (périmètre imposé par le Préfet). Les élus ne comprennent pas la position du Préfet (qui s'appuie sur l'avis de la CDPENAF) et expriment leur incompréhension quant à l'exclusion de certaines parcelles. Les élus valident le périmètre de la carte communale en dépit de cause à 5 voix pour et 3 contre.

QUESTIONS DIVERSES

Société privée bancaire/assurance : cette société a demandé la location d'une salle communale pour une réunion publique, accord conventionné, pour faire bénéficier aux habitants qui le souhaiteraient des prix exclusifs. L'ensemble des élus ne sont pas favorables à cette démarche.

Budget : il convient d'augmenter la ligne budgétaire en investissement pour régler les travaux de voirie de la route de Rousset, budget prévu à cet effet pour moitié sur la part fonctionnement. Une décision modificative de 15 000 € est prise. Validée à l'unanimité.

Risque nucléaire : certains foyers ont reçu un prospectus des services de l'Etat pour l'extension du plan particulier d'intervention autour des centrales et la fourniture de comprimés d'iode. Renseignements pris auprès de la Préfecture, nous ne sommes pas concernés par ces mesures.

Ecole/circonscription : à compter du 01/09/2019, nous serons rattachés à la circonscription de Montélimar et non plus Nyons. Le Maire regrette que « la mise en œuvre des priorités liées au premier degré en rapprochant les périmètres des collectivités territoriales et ceux de l'Education Nationale » (courrier de l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Montélimar en date du 8 juillet dernier) ait pour conséquence de mettre la commune non plus dans la circonscription de Nyons mais celle de Montélimar. Un courrier sera adressé à l'inspection académique.

Salles Urdy : les machines à glaçons sont défectueuses (après plusieurs réparations et leur âge) et vont devoir être changées. Des devis sont demandés.

Projet de poulailler à Valréas: le Maire a reçu un courrier des détracteurs au projet. Parallèlement des informations ont été recueillies auprès de la DDT de la Drôme, non pas sur le projet en lui-même, mais sur les procédures administratives de ce type de réalisations et les services d'Etat impliqués dans la validation du projet.

Arrêt de bus/accessibilité personnes à mobilité réduite : la Région s'inscrit dans un programme pour la mise en accessibilité des transports régionaux par autocar pour les personnes à mobilité réduite. La municipalité en tant que maître d'ouvrage est concernée par les aménagements des arrêts de bus sur la voirie communale. Reste à en connaître les modalités techniques et financières.

CCEPPG/eau & assainissement : le Maire a reçu une notification actant le report du transfert de la compétence eau & assainissement jusqu'en 2026.

Séance levée à 19h30.